

APPEL A CANDIDATURES « BOURSES EXCELLENCE - NIVEAU MASTER »

Année universitaire : 2026-2027

Date de lancement de l'appel : 2/03/2026

Date de clôture de l'appel : 12/06/2026

Résultats : 13/07/2026

PRÉSENTATION DE L'APPEL À CANDIDATURE

L'Ecole Universitaire de Recherche Ecosystèmes des Sciences de la Santé (EUR HEALTHY) a fait de la recherche un axe fort de son développement. Pour contribuer à ce développement, elle souhaite encourager et féliciter les étudiants les plus brillants venant de tous horizons, afin qu'ils participent aux activités de l'EUR et à son rayonnement. Les laboratoires souhaitent mettre à profit leur potentiel en attirant les étudiants les plus brillants dans les filières de masters qu'ils contribuent à développer. En partenariat avec les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR.

L'EUR HEALTHY souhaite proposer des bourses d'excellence qui constitueront une aide permettant à ces étudiants de s'installer dans le département des Alpes Maritimes le temps de leur scolarité, et/ou de se consacrer pleinement à leurs études, dans de bonnes conditions matérielles. Ce dispositif n'est pas cumulable avec d'autres financements d'Université Côte d'Azur.

PRINCIPES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La bourse est attribuée mensuellement sur 6 à 10 mois (entre septembre et juin), à raison d'un maximum possible de 1.000 euros par mois par étudiant.

La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant.e soit en cours, soit en travaux dirigés, soit aux examens. La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Est éligible à cette bourse d'excellence tout étudiant.e diplômé.e d'une université française ou étrangère à un niveau équivalent à celui de L3 et s'inscrivant en M1 ou en M2 dans un parcours de Master de l'EUR HEALTHY (liste ci-dessous).

Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse.

MASTERS DE L'EUR CONCERNÉS PAR CET APPEL À CANDIDATURE

Master PSYCHOLOGIE

- [PARCOURS Ergonomie Cognitive des Technologies Numériques \(ECTN\)](#)
- [PARCOURS Neuropsychologie et Psychopathologie Cognitive \(NPC\)](#)
- [PARCOURS Psychologie Clinique et Médiations Thérapeutiques par l'Art \(PCMTA\)](#)
- [PARCOURS Psychologie Clinique Intégrative et Vieillessement \(PCIV\)](#)
- [PARCOURS Psychologie Clinique, Vulnérabilités et Développement du Psychotraumatisme \(PCVDP\)](#)
- [PARCOURS Psychologie du Développement, des Apprentissages et de l'Éducation \(PDAE\)](#)

Master INGENIERIE DE LA SANTE

- [PARCOURS Ingénierie pour le Vieillessement et l'Autonomie \(IVA\)](#)
- [PARCOURS Santé Publique \(SPUB\)](#)
- [PARCOURS Education, Rééducation, Recherche et Sciences Interventionnelle \(E2R2S\)](#)
- [PARCOURS Génie biomédical \(GBM\)](#)

Master STAPS

- [MENTION STAPS Activité Physique Adaptée et Santé PARCOURS Activité Physique Adaptée et Santé \(APAS\)](#)
- [MENTION STAPS Entraînement et Optimisation de la Performance PARCOURS Préparation Physique et Réathlétisation \(EOPS-PPR\)](#)
- [MENTION STAPS Management du Sport PARCOURS Développement Territorial par le Sport \(MS-DTS\)](#)

CANDIDATURES

Pour candidater, un dossier de candidature dématérialisé sous forme d'un fichier « zip » unique devra être envoyé avant le 12/06/2026 par mail à eur-healthy@univ-cotedazur.fr avec l'objet suivant : « **NOM PRENOM - Candidature à l'AAP Bourses d'Excellence de l'EUR HEALTHY** ».

Le dossier devra impérativement être constitué des pièces suivantes :

1. Un Curriculum Vitae d'un maximum de deux pages.
2. Une lettre de motivation dans laquelle figurent :
 - a. le choix de la formation choisie
 - b. le projet de mémoire de l'étudiant.e et son rattachement aux thématiques de recherche des laboratoires de l'EUR HEALTHY
 - c. le projet de l'étudiant.e à la fin de sa formation
3. Une preuve d'admission ou d'inscription de l'étudiant en M1 ou en M2 dans un parcours de l'EUR Healthy
4. Une lettre de soutien rédigée par un membre de l'équipe pédagogique ou l'encadrant du projet de recherche, distinct du responsable de formation
5. Les relevés de notes ainsi que les classements pour chaque année qui a suivi l'obtention du baccalauréat ou équivalent (traduits en anglais ou en français pour les étrangers). Pour les diplômes

étrangers, joindre une note explicative de la part de l'établissement ayant délivré le diplôme relatif à l'échelle des notes.

6. Une attestation sur l'honneur de non-cumul avec d'autres financements d'Université Côte d'Azur telle que fournie sur le site internet de l'EUR HEALTHY.
7. Pour les candidats étrangers, il est souvent obligatoire de suivre la procédure Campus France pour obtenir un visa. Dans ce cas, il faudra respecter l'échéance fixée par Campus France et à joindre par la suite votre numéro de dossier.

ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- L'excellence du candidat telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur. Le candidat doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé ;
- La motivation de l'étudiant et l'adéquation de son profil avec les exigences en matière de recherche et d'innovation sur le territoire azuréen.
- La mobilité internationale de l'étudiant (effectuée ou en projet), pouvant attester d'une maturité et curiosité sur les thématiques des laboratoires de l'EUR.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

L'attribution des bourses est décidée après avis du Comité Scientifique et Pédagogique (COSP) et validation du Comité de Pilotage (COPIL) de l'EUR.

Les candidats seront sélectionnés de façon définitive après avis du Comité de Pilotage de l'EUR HEALTHY.

Le Comité prend en considération :

- L'excellence du candidat, telle qu'elle ressort de son parcours universitaire antérieur. Le candidat doit avoir démontré des performances académiques d'un niveau particulièrement élevé,
- La pertinence du projet professionnel et académique de l'étudiant ;
- La motivation de l'étudiant.

ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Le candidat retenu dispose de 5 jours ouvrés à compter de la notification de la bourse pour accepter la bourse. La procédure de demande de bourse ne dispense pas des autres démarches administratives à effectuer dans le cadre d'une inscription ou d'une réinscription

Si le candidat ne donne pas de réponse à la suite des 5 jours ouvrés ou refuse la bourse, la bourse est offerte au candidat suivant de la liste complémentaire.